

LE CARILLON



SOMMAIRE

Société Communale des Chasseurs de Heugnes	p2
Veillée de Noël 2002	p2
Après la Fête	p2
Comptes Rendus des Conseils Municipaux	p3
Agrandissement du Cimetière	p3
Etat Civil	p3
Journée Découverte	p4
Dates à Retenir	p4

LE BILLET DU MAIRE

L'agrandissement du cimetière va débuter dans quelques semaines. Je n'aurai pas de mots assez durs pour qualifier les actes de vandalisme commis régulièrement dans le cimetière : vols de fleurs, de vases, de plaques, et... même les arrosoirs disparaissent.

Ces actes, même s'ils font l'objet de plaintes ne sont pas élucidés. Le cimetière n'est pas fermé à clé la nuit, mais il a déjà été remarqué que des actes de vol avaient eu lieu dans la journée.

De quelle dose de bassesse les auteurs de ces méfaits doivent-ils être armés ?

Le Maire,



Bulletin Municipal n°31
Novembre 2002



La société communale des chasseurs de Heugnes s'est réunie en Assemblée Générale le 25 août 2002, sous la Présidence d'Alain PERRAGUIN et en présence de dix-neuf sociétaires sur quarante et un.

Les rapports d'activités et financiers satisfaisants, présentés par le commissaire au compte, et approuvés à l'unanimité, permettent de poursuivre le repeuplement en gibier sans augmentation de la cotisation. Suite à l'arrivée de l'euro, le prix des cotisations est fixé à 60 euros pour les sociétaires de la commune, de 90 euros pour les sociétaires hors commune et 10 euros pour les invités.

Il a été décidé :

- De lâcher en fin de chasse, 8 faisans et 12 perdrix en reproducteurs.
- D'autoriser de faire chasser de jeunes chasseurs de moins de 16 ans étant titulaires du permis de chasse, avec accompagnateur, sans cotisation supplémentaire.

Comme par le passé, chaque chasseur est autorisé à tuer, par journée de chasse, un lièvre, un faisan et deux perdrix au maximum. La limitation est également fixée à deux lièvres - au maximum - par chasseur au cours de la saison de chasse.

Le tir du faisan (coq ou poule) est autorisé jusqu'au 8 Décembre 2002 au soir. Les horaires d'ouverture demeurent fixés à 9 heures sur les terrains communaux durant toute la saison, sauf pour les battues au grand gibier qui sont organisées à 8 H 30. La chasse en plaine demeure interdite durant les battues au grand gibier.

Le nettoyage des layons a été fixé au Dimanche 8 Septembre, à 8 heures. Les sociétaires qui n'y participent pas auront une pénalité de 5 euros.

Les cartes d'invités seront délivrées chez MM. Alain PERRAGUIN, Régis RABIER et Francis LAY.

Les cartes de sociétaires seront distribuées à la mairie le Samedi 21 Septembre, de 9 à 12 Heures ; une majoration de 10 euros sera appliquée en dehors de cette permanence.



VEILLEE DE NOEL 2002

Pour le NOEL 2001, GEHEE avait renoué avec une tradition : un défilé de bergers en costume berrichon, avant la messe de minuit. Voici d'ailleurs ce qu'en publiait la revue « Les Semailles » dans son numéro de Février 2002.

« A Gehée, le cortège des bergers parti à 18 heures a eu un franc succès. Les enfants étaient nombreux, tout heureux, habillés en ange ou berger, avec un lampion à la main. Des adolescents portaient sur l'épaule un fagot bien sec pour alimenter le grand feu autour duquel nous avons chanté des cantiques traditionnels de la naissance de Dieu parmi nous. Huit jeunes musiciens de Pellevoisin nous ont agréablement accompagnés, tant devant le cortège des bergers qu'autour du feu et durant la grand-messe. L'agnelle de quinze jours apportée par Madame PROT de la Pyramide, a été bien sage pendant la célébration. L'âne, quant à lui, est resté en dehors de l'église ! La messe nous a rappelé le grand cadeau de l'Amour de Dieu pour Nous et nous avons promis de répondre à son amour par notre amour et... de revenir l'an prochain à Gehée ! ».

Mais pour l'Amicale des Anciens Elèves qui avait préparé cette manifestation, il ne sera pas possible d'utiliser l'église de Gehée, celle-ci étant en cours de rénovation.

Alors un appel est lancé en direction de Heugnes.
Contact Tél + Fax : 02.54.40.80.91.



APRES LA FETE

La cinquante huitième cavalcade a été une réussite. Les spectateurs avant envahi le bourg sous un soleil radieux dès l'après-midi, puis le soir dans la douceur du début de nuit c'est une foule indescriptible qui applaudit la cavalcade de nuit et le feu d'artifice.

La veille, le Grand Prix Christian FENIOUX avait tenu toutes ses promesses et son inscription au Challenge d'OR VELO-MANIA avait attiré près de 100 participants dont les meilleurs nationaux du moment.



Aix En Provence se déplaçait en leader par équipe avec 8 coureurs. A l'arrivée, ils prenaient les 1ère, 2ème et 4ème place. Seul Nicolas DUBOIS de l'U.C. CHATEAUROUX-pouvait empêcher le triplé. Déjà leader au classement individuel, Samuel PLOUHINEC confortait sa première place.

L'ancien professionnel de chez COFIDIS a devancé de plus d'une minute son équipier REYNAUD.

Le 24 Août à PLOUAY (Morbihan), PLOUHINEC était définitivement sacré ainsi que l'Aix en Provence (par équipe) et Jasek MARAJKO, le polonais de Tours (en espoir), lui qui, à Heugnes, avait abandonné sur incident mécanique.

Profitant de la montée en puissance du GP Christian FENIOUX, l'UCC avait décidé d'innover en offrant aux séries régionales un lever de rideau sur 6 tours d'un circuit de 10 Km. La victoire est revenue au sprint à Jérôme BERNARD (La Châtre) devant GAUTIER (Orléans).

La montée de l'U.C. CHATEAUROUX en première division devrait nous valoir de nouveau un beau plateau pour la déjà 10ème édition.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2002

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE :

Le Conseil accepte la modification de l'article 3 des statuts, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil de Communauté dans sa réunion du 26 juin 2002.

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL :

Le logement communal sis 4, route de Palluau, libéré par Mme Yveline VINCENT le 31 Août 2002 est loué à M. Baptiste de RANCOURT à compter du 1er Septembre 2002.

LIGNE DE MARCHÉ HEUGNES-BUZANCAIS :

Le Conseil reconduit ce service jusqu'au 31 Décembre 2002 et fera de nouveau le point en fin d'année pour la poursuite éventuelle du service en 2003.

COMPLEMENT DE TRAVAUX COUR D'ECOLE :

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise DARNAULT, d'un montant de 1 169,08 euros TTC pour un supplément de travaux à réaliser à l'école (Dessus du mur de clôture en tuiles mécaniques et faîtières et dallage sous le préau).

ECHANGE DE TERRAIN :

L'échange à réaliser entre la COMMUNE ET M. Philippe MERLIN au lieu dit « La Pindarière » donnera lieu à un acte en l'étude de Me Pascal MORIN afin de pouvoir être régularisé auprès du service des hypothèques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2002

MARCHE DE TRAVAUX POUR EXTENSION DU CIMETIERE :

Le Conseil valide le choix de M. Le Maire, faisant suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 26 Août 2002, et l'autorise à signer le marché avec les entreprises Brenne Maçonnerie Terrassements (AZAY-LE-FERRON - 36290) pour le lot N° 1 et B T S Travaux Publics (Le PONT CHRETIEN - 36800) pour le lot N° 2.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

L'ouverture des plis pour le marché d'agrandissement du cimetière est intervenue le 26 Août pour un appel à la concurrence lancé le 27 Juin.
6 entreprises ont demandé un dossier
6 entreprises ont répondu
6 entreprises ont été admises.

Le lot N° 1 - Maçonnerie-Cloture - a été attribué à l'entreprise BRENNÉ MACONNERIE TERRASSEMENTS - Azay-Le-Ferron, pour un montant de 33 920 euros TTC

Le lot N° 2 - VOIRIE - RESEAUX DIVERS - PLANTATIONS a été attribué à l'entreprise B T S TRAVAUX PUBLICS - Le Pont Chrétien - pour un montant de 65 385 euros TTC.

Ces 2 entreprises sont dirigées par le même gérant, Monsieur Gérard VILAIRE. Aucune entreprise n'a répondu pour le lot N° 3 - FERRONNERIE - (portail). Ce lot fera l'objet d'un travail sur facture, au budget primitif 2003.

Les montants retenus pour les lots 1 et 2 étant inférieurs à l'estimatif, vont permettre de créer un columbarium.
Les travaux vont débuter après la Toussaint.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET :

Le Conseil procède à divers ajustements budgétaires pour un montant de 3 430 euros en ce qui concerne le budget principal, section de fonctionnement et pour un montant de 2 690 euros en section d'investissement. Le budget annexe de la boulangerie fait également l'objet d'une modification budgétaire pour un montant de 2 600 euros, en section de fonctionnement et d'investissement.

DELAI DE PREAVIS POUR RESILIATION DE BAIL :

Le Conseil accepte de réduire à un mois le délai de préavis de Mme Claudine MONTIS, locataire du logement communal situé au-dessus de la mairie. Ce logement sera libre à compter du 1er Novembre 2002.

ENTRETIEN DES SANITAIRES DE L'ECOLE :

Pour satisfaire aux directives du service de promotion de la santé en faveur des élèves, le Conseil décide d'augmenter de une heure la durée hebdomadaire de travail de Mme Elisabeth SOUDET afin que les sanitaires de l'école soient nettoyés chaque jour de classe.

COLIS DE NOEL 2002 :

Le conseil reconduit le contenu du colis offert aux personnes âgées de 70 Ans et plus, à l'occasion de NOEL.

ABANDON DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX :

Le conseil reconduit le droit de chasse sur les terrains communaux, à titre gratuit, au profit de la société communale de chasse, avec effet rétroactif du 1er Septembre 2001 et jusqu'en Juin 2006, à titre dérogatoire attendu que la société de chasse, constituée en Juin 1976 pour une période de 30 ANS expirera à cette époque.

TRANSFERT DE BAIL - TERRAINS COMMUNAUX :

Suite à la demande de M. & Mme Christian REYBOZ, le Conseil s'engage à louer les 4 parcelles de terrains communaux dont ils sont actuellement locataires au futur exploitant de leur ferme sise « La Petite Pyramide », sous réserve que l'exploitant s'engage à habiter effectivement sur l'exploitation.



JOURNEE DECOUVERTE DU JEUDI 18 JUILLET 2002

Cette journée découverte organisée par le CIVAM de Valençay et, sur le terrain, l'Office de Tourisme d'Ecueillé et la Mairie d'HEUGNES nous permettait de visiter :

à HEUGNES : l'élevage ovin de M. et Mme PROT, au lieu-dit « La Pyramide ».
à ECUEILLE : la miellerie de M. BRUAND & Associés, l'atelier de confection de Monsieur MARAIS, l'ancienne église Notre Dame.

Notre première visite fut pour la Pyramide où M. & Mme PROT élèvent quelques 1500 moutons. Madame PROT nous accueillit, accompagnée de Monsieur MERY, Président du CIVAM et éleveur ovin lui-même. Il nous présenta rapidement l'histoire et les généralités de cet élevage en France et dans le Berry avec à l'appui une grande carte de France des races locales en images. Puis il laissa la parole à Madame PROT qui nous expliqua le début de l'élevage par le cadeau d'un agneau offert à son mari. Une passion était née qui ne se démentit pas au fil des années, malgré les difficultés.

A la bergerie, nous voyons sur une table les différentes plantes produites sur l'exploitation et entrant, une fois écrasées, dans la composition de la nourriture donnée aux animaux : blé, orge, lupin, triticale complétée de foin et de paille par ailleurs. Une poignée de laine au parfum de saint complétait cette exposition.

La visite des bâtiments d'élevage commença par la nurserie où les agneaux à peine nés, vacillants mais droits sur leurs petites pattes, de la taille d'un jouet en peluche attendrissaient petits et grands. Un enclos était réservé aux futures mères qui, sous d'œil vigilant de Madame Françoise PROT, attendaient calmement le bon moment de l'agnelage et leur passage à la nurserie.

On fit connaissance de la race du Berry, un peu sauvage, un peu moins laineuse. Puis on passa à l'enclos des béliers reproducteurs, puis à celui des jeunes âgés de quatre mois en attente du grand départ pour notre table où cette viande de grande qualité est labellisée.



Un chien de berger accompagnait notre groupe et tentait de chasser quelques poules de la bergerie bien que Madame PROT nous assura que c'est grâce aux poules et aux canards que ses bâtiments étaient exempts de mouches !

Nous remercions Madame PROT de son accueil et après un dernier coup d'œil aux pâturages où nous apercevons tout le reste du troupeau, nous revenons à Ecueillé pour visiter la miellerie de M. BRUAND et associés, apiculteurs et producteurs de miel.



Une vidéo cassette nous introduisit dans le monde des abeilles, de leurs différentes phases de vie, du rôle de la reine et des différentes productions apicoles. Monsieur BRUAND nous présenta l'intérieur d'une ruche et ses différentes parties : les cadres, la hausse, le travail de l'apiculteur pour favoriser la production de miel : pose de feuilles de cire gaufrée, transport des ruches.

Une colonie d'abeilles, sous verre, nous permit de repérer la reine parmi les ouvrières dont le ballet était incessant. Puis nous sommes passés dans l'atelier d'extraction du miel où régnait une bonne odeur sucrée. Là, une machine enlève l'opercule de cire des cadres, la centrifugeuse extrait le miel qui va se décanter dans différents bacs avant de monter dans de grandes cuves de stockage.

Au passage, nous goûtâmes ce miel liquide et doré qui coulait tout doucement tandis que Monsieur BRUAND évoquait l'inquiétude des apiculteurs face aux ruches entières qui meurent chaque année...

Notre troisième visite fut pour l'atelier de confection de Monsieur MARAIS SARL

MACOSTYLE, route de Loché. Les ouvrières et leurs machines bien alignées étaient en pleine activité et nous avons pu suivre l'avancement de la confection des pantalons haut de gamme, de leurs différentes phases de création et d'assemblage.

Au sous-sol, l'ordinateur trace les patrons, suivi par la découpe des rouleaux de tissus en pièces, effectuée par des machines. Dans l'atelier du rez-de-chaussée, se succèdent l'entailage, la pose des poches, des ceintures, l'assemblage des coutures et des détails de finition jusqu'au repassage et au stockage, dans l'attente de l'expédition. Ces pantalons, montés à Ecueillé, portent notamment la marque CAROLL et KOCKA.

Des ouvrières en retraite mais ayant travaillé dans l'atelier constataient l'amélioration des machines et Monsieur MARAIS fils insiste sur la nécessité d'être à la pointe du progrès pour résister à la menace de délocalisation du travail, toujours présente.

Cet atelier fonctionne depuis 1971 avec Monsieur MARAIS et emploie encore trente personnes.

Nous terminons nos visites par l'ancienne Eglise Notre Dame, sous la houlette de M. Le Docteur LHERITIER. Cette très vieille église, âgée de 800 ans est l'objet de son combat incessant ; elle a été sauvée de la ruine et de l'effondrement complet par les monuments historiques en 1962 et des travaux effectués en 1996-1997 permettent la visite en toute sécurité. Mais sa survie à longue échéance semble précaire tant les besoins sont immenses, les travaux onéreux, les crédits et les passionnés bien rares.

Sous les ombroges, près de la Tourmente un sympathique vin d'honneur clôturait cet après-midi ensoleillé et permettait de remercier les participants, les organisateurs et surtout ceux qui ont bien voulu ouvrir leur porte à ces visites et en faire la réussite ainsi que Marie Cécile DUBOIS qui nous a permis de rapporter quelques produits fermiers élaborés à la fromagerie du Gardon-Frit.



9 NOVEMBRE 2002 : CHOUCROUTE DE L'ASSOCIATION « Familles Rurales ».

11 NOVEMBRE 2002 : LOTO DU COMITE DES FETES.

30 NOVEMBRE 2002 : FETE DE SAINTE BARBE.



8 DECEMBRE 2002 : CONCOURS DE BELOTE DES AMIS DU JEUDI.

20 DECEMBRE 2002 : DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL AUX PERSONNES AGEES.

3 JANVIER 2003 , à 17 HEURES, à la Maison des Associations : CEREMONIE DES VCEUX.